JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 24, Nouvelle série

0,75 €

Mai 2010

EXIGEONS LA RELAXE DES 4 CONDAMNES DEVANT LA COUR D'APPEL DE REIMS LE 23 JUIN 2010

Victimes d'une bande d'hommes armés aux ordres de l'Etat devant le lycée Roosevelt le 19 novembre 2009, quatre personnes ont été condamnées en comparution immédiate à 3 ou 4 mois de prison avec sursis. Elles ont fait appel et passent le mercredi 23 juin.

Cette répression n'est ni une quelconque bavure, ni un fait isolé. Nous ne comptons plus les matraquages, gardes à vue, fichages, procès dans quasiment toutes les villes, sans oublier le délire sécuritaire et son chapelet de lois qui touchent tous ceux et toutes celles qui ne marchent pas dans les clous de leur démocratie représentative de délégation permanente de pouvoir. Mais cette répression actuelle n'est pas non plus une spécificité française, elle touche quasiment tous les Etats européens (Italie, Espagne, Grèce, …). Ce n'est point un hasard car cette répression correspond à une offensive généralisée des classes sociales dominantes contre les classes populaires afin de favoriser une nouvelle phase d'expansion du capitalisme. Cela fait des décennies, quel que soit la couleur politique des gestionnaires (du bleu au rose en allant jusqu'au brun), qu'on nous rabâche les oreilles avec les «réformes». Ces réformes ne sont que des ajustements pour satisfaire les appétits des riches possédants et aboutissent naturellement au cassage de tous les acquis des luttes afin de précariser, présurer, parquer, contrôler … tous ceux et celles qui n'ont à vendre que leur force de travail qu'ils soient immigrés de la x-ième génération ou non, qu'ils aient des papiers ou non. **La violence est là et pas ailleurs !**

Malgré la montée en puissance ponctuelle de mouvements sociaux depuis 1995 qui restent très encadrés (mais aussi demandeurs) par les confédérations syndicales, le rapport de forces est aujourd'hui extrêmement favorable aux détenteurs de capitaux. Ce ne sont pas les promenades bimensuelles, les «journées d'action», les grèves saute-mouton qui vont l'inverser !

Dans ce cadre, les forces de l'ordre au service de l'Etat et du capital (il faut toujours le rappeler à ceux qui l'oublient volontairement) se permettent d'intervenir dans toutes les manifestations pour y photographier, interpeller, ficher et provoquer

Dans ce numéro :

Edito	1
Tract	2
Brèves	3
Social	4
Loi anti bandes	14

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:
1 x 10 numéros : 6,10 €
1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:
Pour 2 x 10 numéros: 11,45 €
Pour 3 x 10 numéros: 16,00 €
5,35 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:
"La Galère - Le Chat Noir"
c/o EGREGORE
BP 1213
51058 Reims cedex

Supplément à
Courant alternatif,
n° 200, mai 2010
Com. Par. : 0610G86750
Pour les seules obligations légales
Dir. Publication :
Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

de diverses manières les personnes que les services de renseignement ont repérées. Cela se termine souvent par des tabassages, des gardes à vue et des comparutions immédiates véritables «justice d'abattage». Il y a quelques décennies, elles n'auraient jamais pu se permettre une telle violence banalisée!

En fait, cette répression a pour l'Etat une fonction de prévention. Il veut faire peur aux mouvements sociaux de toute sorte qui ne sont pas contrôlés par ses traditionnels partenaires en l'occurrence les organisations syndicales reconnues qui passent plus de temps dans des réunions paritaires que sur le terrain social. Il faut rappeler que ces organisations responsables, qu'elles soient syndicales ou politiques, ont des relations régulières de partenariat avec la police politique de l'Etat. Pour elles, l'Etat est indépassable et doit être protégé ! Cet Etat veut faire peur à tous ceux et toutes celles qui peuvent être amenés à se politiser et à agir contre lui et le système capitaliste qu'il protège.

La peur doit changer de camp !

Face à cette répression sociale et politique, nous devons affirmer une solidarité sans faille sans opérer de tri entre les «bons» et les «mauvais» en fonction de leur culpabilité ou de leur innocence supposée. Est-il innocent aujourd'hui de manifester, de porter une banderole ou un mégaphone ??? Pour les forces de l'ordre, qu'elles soient en uniforme ou en civil, la réponse est sans équivoque : NON ! Seuls sont innocents ceux qui courbent l'échine et survivent sans bruit !

Nous avons déjà des espaces de liberté à reconquérir. Nous n'avons rien à dire aux flics, ils ne font pas partie de notre monde. Nous n'avons rien à déclarer, ni à signer en garde à vue, nous avons à refuser toute comparution immédiate.

EN BREF

Poubelles nucléaires

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) envisage de développer un nouveau projet sur le centre de stockage de déchets de très faible activité (TFA) implanté sur le territoire de la commune de Morvilliers. Il concernerait la construction de deux nouveaux bâtiments dans le cadre d'un projet de regroupement et entreposage de déchets issus du nucléaire diffus (hôpitaux, laboratoires, mairies, petits sites, collèges…). Un premier bâtiment de 550 m² regrouperait entre 4 000 et 5 000 colis par an de déchets du secteur hospitalo-universitaire et de la recherche avant d'être relocalisés ailleurs. Ce bâtiment n'aurait qu'une fonction de transit pendant quelques semaines où seront effectués la réception, l'identification et le contrôle des colis avant leur réexpédition vers d'autres installations. Une partie du bâtiment serait également dévolue à la gestion d'emballages de collecte vides. Le second bâtiment, plus imposant, d'environ 2 000 m², renfermerait une activité d'entreposage. À terme, le bâtiment pourrait ainsi accueillir 4 800 m³ de colis. Les concepteurs du projet parlent d'«entreposage temporaire». De par sa nouvelle affectation, le site resterait considéré comme une «installation classée pour la protection de l'environnement» (ICPE) et non une «installation nucléaire de base» (INB).

Selon un calendrier prévisionnel, une mise en service des bâtiments pourrait intervenir à la fin de l'année 2012. Une demande de défrichement a été déposée afin de nettoyer trois hectares de forêt appartenant à l'Andra, mais se trouvant au-delà de la clôture actuelle, là où serait installé le plus grand bâtiment. Le défrichement pourrait être effectué dans le courant de l'été. Si le prévisionnel est respecté, un permis de construire pourrait être déposé dans un an et l'enquête publique intervenir fin 2011. La construction pourrait de ce fait débuter au début de l'année 2012. Le total de l'investissement se monterait à 5 millions d'euros et permettrait la création de deux à trois emplois.

Cette décision anticipe les conclusions du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2010-2012 qui devrait être remis dans les mois à venir.

Sécurité nucléaire

Des avis viennent d'être rendus par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) après les inspections - inopinées ou non - réalisées au sein des installations nucléaires auboises, et singulièrement au sein de la centrale de Nogent-sur-Seine. Pour cette dernière, l'ASN «*attend des améliorations importantes dans le domaine du confinement et dans la qualité des contrôles périodiques associés*». L'ASN estime par ailleurs que «*le suivi des actions correctives n'est pas assez rigoureux, notamment dans le domaine du génie civil*». Elle indique enfin que les inspections de chantiers ont révélé «*des lacunes en matière de propreté radiologique, de sécurisation des chantiers, d'évacuation des déchets et de la lutte contre l'incendie dans le bâtiment de traitement des effluents*». En ce qui concerne le site de l'Andra (Agence nationale de gestion des déchets radioactifs) de Soulaines-Dhuys, «*Nous considérons que les performances en matière de sûreté et de radioprotection du centre de stockage de l'Aube exploité par l'Andra se distinguent de manière positive par rapport à l'ensemble des installations nucléaires de base. Les effets des rejets sur l'environnement sont négligeables et l'irradiation est quasi imperceptible, sauf en quelques points situés en limite de clôture, où elle reste néanmoins très faible*».

Or, l'article 2.2 du Décret du 04/09/1989 certifie que *l'installation est conçue, réalisée et exploitée pour ne pas rejeter d'effluents radioactifs*. Et pourtant, selon la QV*, une association auboise qui milite contre les poubelles nucléaires, il y aurait 5 plus de cancers de la thyroïde dans la région de Soulaines. A noter que son président vient de passer devant le tribunal, pour de soi-disant menaces de mort envers 2 maires aubois qui avaient envisagé de proposer la candidature de leur commune au projet de l'Andra d'un centre d'enfouissement de déchets radioactifs de faible activité à vie longue et de brûler des mairies, faits pour lesquels le représentant du ministère public a requis un mois de prison avec sursis et 3 300 € d'amende. Jugement le 18 mai prochain.

★ http://www.villesurterre.com/

Demandeurs d'asile

Selon le ministre de l'immigration, la demande d'asile adressée à la France connaît depuis deux ans une croissance accélérée, avec 47 686 demandes pour l'année 2009, soit une augmentation de 12% par rapport à 2008. En 2009, la demande d'asile est supérieure de 44% à celle de l'Allemagne, de 60% à celle du Royaume-Uni, de 97% à celle de la Suède. Pour faire face à cette demande, il a annoncé une augmentation de 1 000 places supplémentaires dans les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), dont la capacité actuelle est de 21 000 places.

Alcan Packaging Beauty en vente

Alcan Packaging Beauty, spécialisé dans la fabrication de tubes destinés aux produits cosmétique, est en vente, avec une clause qui prend fin à l'été. Un fonds de pension américain, Sun Capital Partners, serait le repreneur. D'après les informations qui circulent, il ne serait pas mis un frein à l'activité, notamment sur les sites de Sainte-Ménéhould, qui emploie environ 500 personnes et Vienne-le-Château, qui compte 230 salariés. Il semblerait que la direction de Sun attende un retour sur investissement de plus de 10 % et sur 3 à 7 ans que son investissement soit multiplié par trois**.** Mais l'actualité concernant des restructurations chez «Dim» et une mise en redressement judiciaire de «Lee Cooper», tous deux appartenant à ce fonds d'investissement, ne rassurent ni les salariés, ni l'opposition municipale de Sainte-Ménéhould.

Social

Il y a eu 944 défaillances d'entreprises en 2009 en Champagne-Ardenne, réparties comme suit : Ardennes :178, Marne : 395, Aube : 251, Haute-Marne : 120. Au total, au moins 3 465 salariés ont été concernés par ces défaillances (commerce : 119, construction : 107, industrie : 61), les principales étant Olympia : 31,4M€, Raguet : 25,6M€ et Giraud : 19,7M€. En 2009, le tribunal de commerce de Troyes a pris 324 jugements d'ouverture de dossier (mise en redressement, liquidation, procédure de sauvegarde, etc.) contre 227 en 2008. Soit une augmentation de 44 %. Mais ramené en nombre de salariés, l'impact humain est encore plus important. Ces 324 jugements ont touché 1747 salariés contre 815 en 2008. Il y a eu 331 procédures collectives ouvertes l'an dernier à Reims. Plus de la moitié (56%) ont donné lieu à une liquidation judiciaire immédiate, 37% à une liquidation judiciaire après une courte période d'observation. Soit, au total, près de 310 liquidations judiciaires contre 175 en 2008 ! A Châlons-en-Champagne, 113 procédures ont été ouvertes (contre 114 en 2008), et ont débouché sur 63 liquidations, et 4 sauvegardes d'entreprises. 103 procédures de redressement judiciaire et 214 liquidations ont dû être ouvertes, soit beaucoup plus qu'en 2008 (+20 % environ) à Saint-Quentin.

De 1975 à aujourd'hui, le département des Ardennes a perdu la moitié de ses effectifs industriels (de 44.000 à 22.000). Aujourd'hui encore, près de 40 % des emplois de droit privé dans le département sont industriels. La métallurgie (près de 400 entreprises) en a payé le prix fort. La métallurgie ardennaise emploie 18 000 salariés a perdu 325 CDI et près de 2 000 intérimaires depuis septembre 2008. La fonderie ne compte plus aujourd'hui que 4 200 salariés dans une quinzaine de sociétés et a perdu environ 1 000 emplois intérimaires en un an. Selon l'UIMM, il y aurait eu une chute de 20 à 25 % des commandes dans la sous-traitance automobile et de 50 à 60 % de l'activité dans la sous-traitance pour les poids lourds, les engins de chantier ou agricoles… Sur l'histoire industrielle ardennaise, on peut consulter «*Les Ardennes, une géographie pour notre temps*», Editions Terres ardennaises, 415 pages, 65 €.

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- **Cavatorta**, entreprise italienne spécialisée dans la fabrication de clôtures, implantée à **Soissons**, a licencié neuf des cinquante-trois salariés début janvier 2009. En signe de solidarité et afin d'obtenir de la part de la direction des contreparties financières plus favorables, une grève a eu lieu.

- 26 salariés **d'Etirex Chromalox de Noyant-et-Aconin**, fabricant de résistances électriques pour l'industrie pétrolière, vont être licenciés. Les 26 suppressions de poste (sur un effectif de 167) concernent tous les services : achat, commercial, magasin, qualité, finances, bureau d'études. Comme souvent, c'est la fabrication qui paiera le plus lourd tribut avec 13 postes dont dix ouvriers et trois cadres ou agents de maîtrise. A noter que les cinq plus gros salaires coûtent presque l'équivalent de la masse salariale de tous les autres. L'usine Etirex a été rachetée en 2001 par un fonds de pension de la deuxième banque américaine, JP Morgan Chase, dont Chromalox est une composante, pour un montant estimé à 165 millions de dollars au groupe Emerson Electrics au moyen d'une LBO, une acquisition par emprunts (à 95 %). Les salariés, qui refusent le plan social, craignent que celui-ci ne soit qu'un préambule à la fermeture du site, d'autant qu'il existe un précédent en Grande-Bretagne, où un site Chromalox a été liquidé. En attendant la réunion du CE, les expéditions sont bloquées.

- Mi-février, 120 salariés de **Nexans à Chany** ont reçu leurs lettres de licenciement. Quant aux autres restants (une centaine), leur départ s'échelonnera jusqu'à la date de fin de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) courant 2011 : soit ils sont «prolongés» au titre des mesures d'âge, soit ils opérent dans divers services encore actifs. Le groupe Nexans annonce que son «*résultat avant impôt s'établit à 51 millions d'euros en 2009, contre 135 millions d'euros en 2008*». Ce résultat a été particulièrement "impacté" par une charge de restructuration de 119 millions d'euros. Ces restructurations qui se sont dans certains cas traduites par des fermetures de sites industriels ont concerné près de 1 800 personnes. Environ 1 000 d'entre elles ont quitté le groupe fin 2009… Le résultat net, part du groupe, s'établit à 8 millions d'euros en 2009 (contre 82 millions d'euros en 2008). Hors restructurations, effet cuivre et plus-values de cessions, il s'élève à 103 millions d'euros. Le dividende qui sera proposé aux actionnaires à la prochaine assemblée générale sera de 1 euro par action. Celui était de 2 euros l'année dernière.

- L'entreprise de fil électrique **Barelec basée à Etreux** en sursis depuis six mois vient d'être reprise par la société Suisse Sonocas dont une base se trouve déjà dans l'Aisne à Sissonne. Dix-neuf emplois seront sauvés mais quarante-cinq salariés seront licenciés.

- Les 33 salariés (dont 31 femmes) de **Beryl'D Prestige à Chauny** (ancienne usine Knac), ne se font guère d'illusions. Aucune machine ne tourne depuis qu'ils ont appris que leur patron mettrait la clé sous la porte. Les salariés savaient leur entreprise en grandes difficultés financières. Il est des signes qui ne trompent pas : les salaires de mars n'ont toujours pas été virés et ils n'ont toujours aucune garantie pour la paie d'avril. Aussi, le stock de matières premières aussi était à sec depuis quelques jours. Après un passage éclair pour leur annoncer la mauvaise nouvelle, leur patron n'a plus donné signe de vie aux 33 salariés. Désormais, tous attendent l'audience du vendredi 30 avril auprès du tribunal de commerce de Saint-Quentin.

- L'annonce, le 17 septembre dernier, par **Nexans** France de la suppression de 53 emplois à **Fumay** s'est concrétisée, le 19 janvier, par l'envoi de 50 lettres de «licenciables» à une partie du personnel de la Pointe des Ardennes. En attendant d'en savoir plus sur les intentions d'éventuels volontaires, les destinataires de chaque lettre ont été mis en dispense d'activité jusqu'au terme d'une période de volontariat qui arrivera à échéance le 12 février. A la mi-février 2010, le personnel de Nexans à Fumay aura fondu de 257 à 205 salariés.

- Mise en redressement judiciaire le 30 avril 2009, **la Société pour l'automatisation des presses** (Sopap), PME de 64 salariés spécialisée dans la fabrication de mécanismes d'indexage, à **Tournes-Cliron**, reste en sursis. Si la dernière candidature de reprise (avec le maintien de 25 salariés) n'obtenait pas le feu vert du Tribunal de Commerce le 1er avril, la Sopap ferait alors l'objet d'une liquidation judiciaire. Avec à la clé le licenciement de 64 personnes et la disparition d'une unité industrielle qui possède pourtant un savoir faire et une technologie reconnue au niveau mondial. A ma mi-mars, les salariés attendaient toujours le reste de la paie de février (ils ont reçu un chèque de 500 euros le 20 février). Elle a été rachetée par le groupe allemand Tünkers au prix de 115 002 € et conservera que 21 salariés. Mi-avril, l'administrateur judiciaire de la Sopap a été retenu plus de deux heures par une vingtaine de salariés dans les locaux de l'entreprise sur la zone de Tournes. Les salariés ont obtenu la promesse d'être reçus le lendemain en préfecture pour étudier leurs revendications liées aux mesures d'accompagnement des personnes licenciées et aux primes extra-légales.

- Un plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences est en cours à l'usine **Ideal Standard (Porcher) de Revin** (166 salariés actuellement). Ce plan a pour but d'encadrer les salariés qui souhaitent partir de l'entreprise de leur plein gré, pour créer eux-mêmes leur propre société ou mettre en œuvre un projet. Ce plan permettrait de diminuer les effectifs de l'usine en douceur, sans passer par les licenciements, tout en valorisant les projets des salariés.

- Le 12 janvier, le tribunal de commerce de Sedan prononçait le redressement judiciaire de **GPM Étiquettes à Givet** (vingt salariés dont le président-directeur général et la directrice générale). 6 licenciements devraient intervenir à la fin du mois de mars.

- Un plan de restructuration aurait été signé avec neuf suppressions de postes à la clé dans les services production et outillage sur **le site yvoisien de La Foulerie** (usine appartenant au groupe italien Fomas et où l'on fabrique des bagues de roulements pour l'industrie). Parmi ces neufs départs envisagés, deux le seraient par la mise à la retraite et deux pour inaptitude physique. Les personnes touchées par ce plan social partiraient avec une prime de dix mille euros. Parmi ces neufs départs envisagés, deux le seraient par la mise à la retraite et deux pour inaptitude physique. Les personnes touchées par ce plan social partiraient avec une prime de dix mille euros.

- L'équimentier automobile **Delphi, implanté à Donchery**, société qui emploie à ce jour 354 personnes, s'apprête à se séparer de 60 salariés (30 en production et 30 dans les services administratifs, de maintenance et de logistique). L'information a été officiellement communiquée par la direction lors d'un C.E. extraordinaire. Le plan social devrait passer par «*les accords de méthode*», prolongée jusqu'à fin mars 2012 suite à un mouvement de grève déclenché l'an passé : «*Il est prévu dans ces accords trois cas de figure : si la personne licenciée retrouve un emploi dans une autre entreprise, elle a droit à 30.000 € ; si elle crée ou reprend une entreprise ou un commerce, elle perçoit 40.000 €, si enfin, elle ne trouve pas de solution de réinsertion professionnelle, elle part avec 55.000 €*». Dans les années quatre-vingt-dix, Delphi Donchery a compté jusqu'à 750 salariés.

- Chez **Ardam à Revin** (groupe Electrolux), les salariés chôment toujours, au rythme de deux jours sur cinq, selon les semaines (36 jours de chômage prévus pour 2010). La direction vient de faire savoir qu'elle allait mettre en place un plan de préretraites.

- **La fonderie Collignon de Deville** (fonte GS et acier pour l'automobile les poids lourds et le machinisme agricole) va procéder à neuf licenciements économiques (sur 210 salariés)

- Le tribunal de commerce de Bobigny a réclamé la fermeture de vingt-cinq magasins **Pier Import**, tandis que les vingt autres ont été cédés au groupe Atmosphère. Celui de La Chapelle-Saint-Luc fait partie de la première catégorie. Les 6 salariés vont se retrouver sur le carreau avec des indemnités à hauteur de 2/10e du mois de salaire par année travaillée. En attendant les salariés du magasin de **La Chapelle-Saint-Luc** n'ont pas l'intention de baisser les bras et sont résolus à faire entendre leur voix. Les six salariés qu'emploie le magasin de décoration se sont mis en grève.

- Après une vague d'une cinquantaine de licenciements en 2005, **Temex**, entreprise de composants électroniques, s'apprête à licencier à nouveau 42 salariés sur les deux sites que compte l'entreprise à Mougins, dans le parc technologique de Sophia Antipolis et à **Pont-Sainte-Marie**. Le plan social prévoit le départ de douze ouvriers. Or, le site de Mougins n'en compte qu'un seul. Douze cadres, 18 techniciens et administratifs font également partie de ce plan de licenciement dans une entreprise qui emploie sur ses deux sites 124 personnes. En tout, ce sont 97 personnes qui travaillent sur le site de Pont-Sainte-Marie. Près de 40 % du personnel de chez Temex à plus de 45 ans et 5,5 % ont au moins 55 ans.

- Après le rachat de l'entreprise Fermoba par **Simpa**, la perte de plus de soixante personnes sur le site de **Vendeuvre-sur-Barse** en 2009, qui ne compte plus que trois cents personnes, les salariés sont inquiets. Tous les mois, il y a environ trois personnes en moins, licenciées pour faute grave ou départ volontaire. Sur le site **Arbat à Arcis-sur-Aube** : «Nous étions 100 en 2007 ; nous ne sommes plus que 70 aujourd'hui. Et depuis mai 2009, nous sommes au chômage partiel. Nous ne travaillons que trois jours par semaine». Au même rythme que l'atelier fenêtre bois de Vendeuvre qui devrait passer à trois jours chômés par semaine avant la fin du

- Les élus du comité d'entreprise de la **Société industrielle de reliure et de cartonnage de Marigny-le-Châtel** (263 salariés) ont claqué la porte des négociations avec la direction début février. Dès le lendemain, la quasi-totalité des salariés sont descendus dans les rues. La direction annonce 56 licenciements. Les négociations menées ont permis d'aboutir à un accord limitant le nombre de licenciements secs en proposant des reclassements internes. Ainsi, la création d'un service de maintenance permettrait de créer trois postes. Des emplois de gardiens et d'agents d'entretien pourraient également être proposés ainsi qu'un poste administratif. Le tribunal de commerce se prononcera le 24 avril, sur le plan de continuation. Aucune décision n'a été prise la concernant. Sa période d'observation suit normalement son cours. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas un plan social. Depuis le dépôt de bilan, il y a eu 21 départs volontaires au sein de l'usine. «*Il y aura un plan social. Ce que l'on ignore, c'est le nombre d'emplois qui seront supprimés. Ce ne sera ni 150, ni même 100 suppressions d'emplois*».

- Fin décembre 2009, la majorité des 101 licenciés (sur 280) **d'Olympia à Romilly** ont reçu leurs lettres de licenciements (les salariés protégés ne connaîtront leur sort que le 4 janvier). Le tribunal de commerce de Troyes décidera fin janvier de la liquidation judiciaire (13 millions d'euros de passif). Dans le cadre d'une reprise, d'autres salariés se retrouveraient sur le carreau. Les 450 salariés en Roumanie sont en chômage technique depuis fin octobre, faute de fil. Le tribunal de commerce a décidé fin janvier de mettre en vente la totalité de l'entreprise (y compris le site roumain). Les dossiers des quatre repreneurs y ont été présentés. Aucun ne prévoit de conserver l'ensemble des 180 salariés d'Olympia. Au mieux 112 emplois, dont 90 à Romilly, seront conservés. Au pire : 40. Une nouvelle vague de licenciements devrait donc s'abattre dans les semaines à venir sur l'entreprise.
- L'entreprise textile troyenne **Emo,** qui fabrique des articles en autres pour Agnès B et Sonia Rykiel vient de licencier 54 salariés. Le tribunal de commerce a accordé une nouvelle période d'observation. La teinturerie troyenne **Sotratex**, (48 salariés) qui faisait l'objet d'une procédure de sauvegarde depuis pratiquement un an, bénéficie d'une période d'observation supplémentaire de six mois. Pas de miracle en revanche pour l'entreprise de tricotage **Savimaille**, installée sur le site de Savipol et placée depuis plusieurs mois en redressement judiciaire. Le tribunal de commerce a prononcé sa liquidation. Treize salariés sont concernés par cette décision. Cette décision a été assortie d'une autorisation de poursuite d'activité de trois mois.
-Après la déléguée syndicale, convoquée pour un entretien préalable de licenciement, transformé miraculeusement en procédure disciplinaire, c'était au tour du délégué du personnel de s'expliquer devant le président directeur général d'**Euro-CRM à Troyes**. À l'origine des convocations ? Un tract qu'elle a affiché sur le panneau syndical de l'entreprise, le 21 janvier dernier, dans lequel la CGT revient sur l'affaire de trois membres du Comité d'entreprises condamnés pour «*une gestion financière douteuse*», et met en exergue par ailleurs «*l'attitude ambiguë*» de la direction qui a «*cautionné les agissements du CE pendant plusieurs mois sans rien dire mais qui s'est constitué partie civile la veille du procès !*» et aussi un dépassement des horaires de délégation pour le second. Une procédure de licenciement serait en cours pour celui-ci.
- Les délégués syndicaux pointent du doigt les ruptures conventionnelles de travail qui se multiplient à **Lecico France**, entreprise de 155 salariés **de Vitry-le-François**, battant pavillon égyptien, spécialisée dans la fabrication de céramique sanitaire. «*La loi est respectée. Et puis, toutes ces ruptures conventionnelles de travail ont été validées par l'Inspection du travail, déplorent-ils. Il est également difficile de faire grève puisque 80 000 pièces sont en stock actuellement, soit une année de production. Cela ne servirait donc à rien !*». Depuis le début de l'année, Lecico France est scindé en deux filiales : Lecico distribution et Sarreguemines Bâtiment. Le site vitryat est devenu le pôle recherche et développement du groupe égyptien. En 2001, date de la première liquidation judiciaire, le site vitryat employait 348 salariés.
- **Mag Design à Sézanne**, c'est terminé. Fimespace, le groupe qui chapeautait Mag design et l'usine similaire de Riom (Puy-de-Dôme), c'est fini également. Quant au groupe à qui appartenait Fimespace, le groupe Amatéra Développement, il existe toujours. Les 54 anciens salariés de Sézanne se sont vus proposer la convention de reclassement personnalisée (CRP).
- Le groupe sidérurgique allemand **Salzgitter-Mannesmann** a décidé d'opérer des coupes dans les effectifs de deux de ses usines françaises : celle de **Rachecourt-sur-Marne** (52), qui devrait être la plus touchée (on parle de fermeture), et celle de **Vitry-le-François**, où ce sont 65 postes qui pourraient être supprimés. Cette réduction d'effectifs devrait se faire sur la base d'un plan de départs volontaires et notamment des départs en retraite anticipée. Mais si ce plan échoue, le groupe n'exclut pas un «plan de départs contraints», autrement dit, des licenciements économiques.

- Rien ne va plus chez **Plysorol à Magenta**. La société rémoise France Equipement, qui lui louait des chariots élévateurs est venue les récupérer. Une grande partie des 99 salariés a enfin reçu sa paye de février. Ils apprennent désormais que les cotisations que l'entreprise leur prélève chaque mois n'ont pas été versées à leur mutuelle santé. Résultat : un certain nombre de salariés se trouvent d'ores et déjà confrontés au non-remboursement de leurs frais médicaux. De sérieux doutes existent aussi concernant le paiement des cotisations prévoyance, pour la retraite des salariés. Le sous-préfet d'Epernay a demandé à l'inspection du travail de la Marne de se rapprocher de celle du Calvados - le siège de Plysorol se trouve à Lisieux - afin de vérifier avec exactitude ce qui a ou n'a pas été payé en matière de cotisations. Une procédure de redressement judiciaire a été déclenchée par l'Etat. Les produits finis ainsi que le matériel des sites de Magenta et de Lisieux se trouvent sous la surveillance des salariés eux-mêmes. À Magenta, les chariots élévateurs loués pour que les salariés puissent reprendre le travail vont une fois encore être récupérés par leurs propriétaires. Ils n'auraient pas été payés. Guohua Zhang, propriétaire depuis un an de Plysorol (il s'était engagé à investir des millions d'euros dans l'entreprise, ainsi qu'à maintenir l'ensemble des 450 emplois français pendant trois ans minimum), s'est d'abord dit prêt à céder les sites d'Epernay et de Fontenay-le-Comte, gardant celui de Lisieux, lui permettant de conserver Leroy Gabon et Pogab, les filiales gabonaise de Plysorol et ses centaines de milliers d'hectares de forêt à exploiter, autant dire des œufs en or. Guohua Zhang se trouve en prison au Gabon. Il est notamment soupçonné d'avoir employé des sans-papiers chinois. Après avoir déposé plainte pour banqueroute, les salariés marnais ont bloqué toute la journée la route devant leur usine. De leur côté, les employés de l'usine de Lisieux (Calvados), où se trouve le siège social, ont retenu François Wu, le directeur général de Plysorol France dans son bureau. Pour obtenir le versement de leur salaire du mois de mars et que leur direction dépose le bilan. L'état de cessation des paiements a été officiellement annoncé lors d'un comité central d'entreprise organisé le 8 avril à Lisieux. Le dépôt de bilan de Plysorol a donc pu être déposé au tribunal de commerce, ouvrant ainsi la voie au paiement des salaires par les AGS. L'avenir de l'entreprise n'en reste pas moins incertain. La juridiction pourrait en effet décider le redressement judiciaire, ou bien prononcer la liquidation, ou encore la liquidation avec la poursuite d'activité. Plusieurs documents signés par François Wu, et découverts début avril, montrent que le directeur général a demandé, au mois de janvier, le transfert de différents permis forestiers vers une autre société

appelée Concours Bois SARL.

- La PUM, devenue Arcelor en 1999, est tombée dans l'escarcelle du géant mondial de l'acier, Lakshmi Mittal. Reims reste le siège d'**ArcelorMittal** Distribution Solutions France (AMDSF). Soit 2 100 salariés répartis sur une cinquantaine de sites dans l'Hexagone. Dont 550 seulement à **Reims**. On est loin du bon millier de personnes que faisait valoir l'ancien directeur. Entre-temps, le leader de l'acier a dû annoncer 9 000 suppressions d'emplois dans le monde. Dont 1 400 en France. Un plan de mutations et de départs volontaires a adouci la douche froide. Il n'empêche que Reims a perdu, courant 2009, environ 200 emplois ! Avec l'arrivée, en 2009, d'une centaine de personnes faisant partie d'AMDS Europe, Reims aurait trouvé sur deux sites (La Malle et Farman) une compensation partielle à la baisse d'effectifs. Les aciers réceptionnés sous formes de bobines (coils) et de produits longs subissent des opérations de parachèvement, pour être conformes aux cotes demandées par les clients. A la division plaques et découpes (devenue Top), qui emploie 75 salariés, ça sent la fermeture. Sur le site de l'ex-Cisa découpe, les bâtiments sont vides.

- Premières conséquences de la «crise» dans le champagne : **Piper-Heidsieck** va licencier un quart de ses salariés, soit 45 personnes. Piper-Heidsieck fait partie, avec Charles Heidsieck, du groupe Rémy Cointreau (résultat opérationnel courant de 65,5 M€, et une marge opérationnelle de 18,1 %), L'activité champagne représente moins de 10 % du chiffre d'affaires du groupe, avec une marge opérationnelle en baisse. Le PSE a été refusé par la direction régionale du travail, faute de négociations. «C*omme chaque année, pour optimiser les plannings de production, 9 salariés de la production seront déplacés du site de* ***Ruinart à Reims*** *pour aller sur une autre ligne de production à Epernay. Mais cette mesure est temporaire*». En 2009, les expéditions globales de champagne ont été en baisse de 9,1 % avec 293,3 millions de bouteilles (Vranken Pommery-Monopole s'en tirant mieux avec seulement une baisse de 1,3 %). Par le biais d'un jeu de chaises musicales juridique, les maisons Krug, Ruinart, Veuve -Clicquot, Mercier et Moët & Chandon se retrouvent sous une seule et même entité, celle de **Moët Hennessy Champagne Services** (MHCS). A noter que la maison Montaudon n'intègre pas ce pack car elle fait partie de Moët-Hennessy au même titre que les cognacs ou les vins. Les directions administratives, informatiques ou services achats des différentes marques ont été réunies. Les 26 salariés de Ruinart pourraient payer les frais de cette restructuration. MHSC représente 50 % des salariés du négoce (1 900 sur 4 000) et 50 % de la valeur ajoutée, avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros. Le groupe **Prieux** (55 millions d'euros de chiffre d'affaires) connu pour avoir développé la marque Jardiland dans le Nord-Est de la France, se tourne vers le champagne. Il vient de racheter la maison Gardet à Chigny-les-Roses qui commercialise près d'1,2 million de bouteilles par an. Il possédait déjà Ployez-Jacquemart, une niche pour la grande restauration (100 000 bouteilles dont 80

- Aucun licenciement sec ne sera opéré **Kadant-Lamort de Vitry-le-François**, filiale de 157 salariés appartenant au groupe américain Kadant Inc., spécialisé dans la fabrication de machines pour l'industrie du papier et du carton. Trente-huit postes devaient être supprimés au départ, essentiellement des ouvriers et employés. Au final, 33 départs volontaires, dont 3 départs en retraite, 15 départs volontaires liés aux mesures d'âge (57 ans et plus) et une démission. La majorité des salariés partiront chacun avec une enveloppe de 44 000 euros soumis aux RDS et CSG ainsi qu'une enveloppe de 18 000 euros incluant le plan de sauvegarde pour l'emploi. À cela s'ajoute l'indemnité légale de licenciements. Pour les salariés âgés de 57 ans et plus, leur paie sera maintenue sur la base de 100 % du salaire net qu'ils auraient perçu en travaillant jusqu'à l'âge de 60 ans. Les premiers salariés ont quitté Kadant-Lamort à la mi-mars. Le dernier devrait partir en octobre. En 2005, une restructuration concernant alors 136 salariés sur 282 avait eu lieu.

- Les 92 salariés de **l'usine Sodimatex, à Crépy-en-Valois**, filiale du groupe Trèves, dont la fermeture de l'usine a été annoncée le 10 avril 2009, menaçaient, le 1er avril 2010, de faire sauter une citerne de gaz. Ils réclament notamment une prime extra-légale de 21 000 euros par salarié au lieu des 15 000 proposés (prime obtenue par leurs collègues d'une autre usine Sodimatex, liquidée en 2006). A la mi-journée, les salariés ont occupé le rond-point devant l'établissement, mais quand les gendarmes mobiles sont arrivés pour les dégager, ils se sont enfermés dans l'usine, barricadant l'entrée. Puis, ils ont menacé de faire sauter la citerne de gaz extérieure qui sert à alimenter leurs chariots élévateurs. En désespoir de cause, cette citerne est devenue leur dernier moyen de pression pour tenter de négocier avec leur patron un plan social digne de ce nom. Un accord de méthode a été conclu entre les salariés et la direction du groupe Trèves, a annoncé dans la nuit du 2 avril le préfet de l'Oise. Une vingtaine de salariés ont passé une deuxième nuit dans l'usine, avant une réunion prévue le 3 pour décider des suites du mouvement. Une réunion suspendue et remise au 8 avril. Plusieurs dizaines de salariés, qui occupaient parallèlement l'usine, ont mis feu dans la soirée à des palettes et à de la moquette devant le site et dressé des barrages de palettes, bloquant les routes adjacentes. Le 13 avril, un accord est trouvé. La prime extra-légale se situerait entre 20 000 et 22 000 € et chaque salarié partirait avec une moyenne de 51 000 € selon l'ancienneté. 700 000 euros destinés à la formation des salariés ont été dégagés au titre du Fonds national de l'emploi et le Forthac, l'organisme collecteur des crédits de la formation professionnelle dans l'industrie textile, s'est engagé à accompagner les efforts de formation développés par l'Etat et l'entreprise. **Les PTPM d'Aÿ**, déclaraient : «*Nous avons été très sages pendant 7 mois. Nous prendrons les mesures nécessaires comme l'ont fait les salariés de Sodimatex. Non seulement nous sommes solidaires, mais nous sommes également prêts à mettre le feu. Aujourd'hui, à la différence de Sodimatex, on ne se bat pas pour les indemnités de fermeture mais pour le maintien de l'emploi et la réindustrialisation du site*». PTPM où les salariés retiennent en otage le directeur de l'entreprise de Aÿ, la directrice des ressources humaines et l'avocat de Trêves. Toutes les issues de l'entreprise sont bloquées par des conteneurs plein de produits textiles. À l'extérieur, les salariés sont passés aux menaces: si les forces de l'ordre interviennent, ils y mettront le feu. Tous les otages ont été libérés 26 h après, le sous-préfet ayant obtenu, au nom de l'Etat, que le groupe Trèves s'engage à des «discussions loyales». Mais aussi à «mobiliser» les sommes consacrées à chaque salarié pour un éventuel repreneur, et travailler avec l'Etat pour lever les hypothèques sur les bâtiments ainsi qu'à réduire le prix du

Patrons voyoux ?

Christian Leyens s'est installé en France début 2000 après avoir fait carrière dans le bâtiment à Namur, en Belgique. Il est actuellement dirigeant de RCT et Prest Arden (SARL) à Revin, Saupres (SARL), Travaux de la Thiérache, LC Invest et Hirson Lorraine (SCI) à Hirson. Il doit sa notoriété dans la région aux opérations qu'il réalise, notamment grâce au soutien du Fonds de solidarité logement, de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et d'Aisne habitat, société semi-privée, semi-publique implantée dans le giron du conseil général. C'est ainsi qu'il a installé la CPAM dans des locaux achetés par sa société LC Invest et rénovés par Travaux de la Thiérache, et conduit la réhabilitation du quartier de la Verrerie à Hirson, un ensemble de 34 maisons ouvrières acquis auprès de la succession du fromager Fonné.

Début février, des investigations sont effectuées dans le cadre des contrôles menés par le Comité opérationnel de lutte contre le travail illégal (le Colti, qui regroupe inspecteurs de l'Urssaf, du Fisc et de l'inspection du travail) au siège de Travaux de la Thiérache à Hirson. Une semaine après, les gendarmes de la brigade d'Hirson sont amenés à intervenir à la même adresse. Des ex-salariés ont décidé de bloquer les portes d'un hangar et de retenir sur place les personnes présentes. Pas de solde de tout compte, pas de paiement des jours de congés, pas de certificat de travail… «*Il est impossible pour nous de constituer notre dossier auprès de Pôle emploi*». Puis, une semaine après, devant l'agence du Crédit agricole d'Hirson, des salariés ou ex-salariés lancent des accusations très graves sur le «système Leyens». Outre les problèmes évoqués la semaine précédente, ils dénoncent des transformations de CDI en CDD avec signature imitée, incitation à se mettre en maladie, licenciement pour motif économique, alors qu'il embauche par ailleurs… brimades, humiliations, menaces, heures supplémentaires et primes non payées, de fausses déclarations, des paiements en liquide… Ce qui semble normal après tout pour ce «mécène au grand cœur» qui distribue quelques liasses sur un terrain de football… Christian Leyens serait redevable de quelque 90 000 euros à ses salariés. Le but de la visite très courtoise auprès d'un cadre de Crédit agricole union Nord-Est était donc de demander un gel du compte de M. Leyens. Ils se sont réunis à nouveau devant l'agence hirsonnaise de la Caisse d'épargne. "*Nous souhaitons que cette banque gèle le compte que vient d'ouvrir Christian Leyens au nom de son fils David*".

Depuis le début de l'année, 11 plaintes ont été déposées devant le tribunal des prud'hommes.

Grèves, arrêts de travail et conflits

- Chez **Anodel à Hirson**, entreprise de protection de pièces en aluminium, les salariés se sont mis en grève pour connaître la motivation d'une mise à pied conservatoire d'un salarié. Pendant deux jours et demi, un piquet de grève a empêché l'entrée de camions. Les jours de grève seront payés aux salariés par l'entreprise. Mais ils devront être récupérés par la suite.
- 100 % des **facteurs** ternois, soit douze personnes, étaient en grève, suite à un préavis déposé par la CGT. Une petite partie l'était aussi à **Chauny**. Après des négociations avortées avec la direction, les postiers se sont fait entendre. «*Nous devons nous faire voir car à **Tergnier**, nous sommes la dernière roue du carrosse*». Par leur action, ils veulent mettre en avant leurs conditions de travail qui, selon eux, se dégradent. «*On nous dit qu'ils ne suppriment pas d'emplois, d'accord, mais ils ne remplacent pas les départs. Quelqu'un qui n'est pas remplacé, c'est une charge de travail supplémentaire qui est répartie sur ceux qui restent, ce n'est pas normal*». N'ayant eu aucun contact avec leur direction, aucune négociation n'a pu s'engager, les grévistes ont donc décidé de reconduire le mouvement.
- 90% de facteurs de la **plateforme de préparation et de distribution du courrier de Laon** ont fait grève pendant une dizaine de jours. Au 8ème jour, pas un Laonnois, au sens cantonal du mot, n'a eu de courrier dans sa boîte aux lettres puisque les grévistes ont interdit aux non grévistes ainsi qu'aux camions ravitaillant les centres de Liesse, Marle, Beaurieux, Anizy et Guignicourt, de quitter le site laonnois avec leurs sacoches et casiers pleins. La hiérarchie est restée ferme sur sa volonté de mettre en place la nouvelle organisation, confirmant la suppression de quatre tournées (six au départ, ramenées à quatre). Cette nouvelle organisation ne sera pas mise en place avant fin mai. A la fin de la grève, plus de 500 000 plis étaient en attente.

- Un mouvement de grève illimitée a débuté mi mars par le personnel de **la plate-forme de distribution courrier de Soissons et de Braine** (80 % de grévistes, dont 100 % à Braine). Une des principales revendications porte sur la distribution de la publicité non adressée (PNA) dans le cadre des vingt-deux tournées (14 à Soissons et 8 à Braine). «*Ce travail-là est fait par Médiapost, une filiale de La Poste, entreprise privée*», le projet est de confier cette tâche aux facteurs sur les tournées rurales. «*Sans aucune compensation*». Six emplois seraient menacés, alors cette PNA représente un travail supplémentaire (2 tournées supprimées et non remplacement de départs à la retraite). Enfin, il y en a 83 tournées au total et, «*actuellement, il y en a six où il n'y a pas de facteurs titulaires*» et «*des tournées non couvertes*» : «*En huit jours, il n'y a que trois jours où toutes les tournées ont été faites*». Après une semaine de grèves, ils ont décidé de bloquer les camions.
- A l'usine **Valeo d'Hirson**, le travail a repris. Les 220 salariés avaient souhaité marquer leur inquiétude, après l'annonce surprise de la vente de leur usine, spécialisée dans les correcteurs de portée pour projecteurs. L'acquéreur est un fonds d'investissement européen, appelé Syntegra Capital. Un fonds appuyé par Picardie Investissements, branche financière du conseil régional de Picardie. Une sorte de caution publique, donc, pour cette opération financièro-industrielle.
- Les salariés de la papeterie **Everbal à Evergnicourt** (du groupe Clairefontaine) ont prolongé, à l'unanimité, leur mouvement de grève entamé voici maintenant trois jours. L'objet de ce conflit, qui paralyse cette unité de production de bobines de papier et de chemise en carton : les négociations salariales. Entre les 0,5 % proposés par la direction et les 10 % demandés par les syndicats, l'écart est large.
- La lutte a permis un gain acceptable pour les salariés de **Materne à Boué**. Ils ont obtenu une hausse des salaires de 3 % au 1er mars pour ceux qui sont au minimum de la grille de convention collective, plus encore 2 % au 1er janvier. Ce qui intéresse 50 % des catégories ouvriers et employés. Quant aux autres, ils obtiennent une augmentation de 2 % au 1er mars. De plus, pour l'ensemble des salariés, une augmentation des accessoires au salaire est acquise.
- Un mouvement de grève a eu lieu chez le fabriquant d'emballages métalliques, **Crown, à Laon**. Alors que les représentants du personnel tablaient sur 7 % d'augmentation dans le cadre des négociations salariales, la direction propose 0,5 % pour tous et autant de manière individuelle, afin de combler certains écarts de salaire.
- Une grève a touché la concession **Automobiles Villers Services à Villers-Cotterêts**. 85 % des soixante-dix salariés étaient en grève et la revendication portait principalement sur des revendications salariales. La direction proposait 0,8 % d'augmentation. Au terme des discussions, une prime unique de 150 euros a été obtenue pour les salariés qui gagnent moins de 2000 euros bruts, de 100 euros pour les plus de 2000 euros. Par ailleurs, une hausse de 35 euros va être opérée pour les salaires inférieurs à 2000 euros et de 20 euros au -delà. Seront faits, pour chaque salarié, des bilans de compétences avec une meilleure prise en compte des évolutions possibles de carrière.
- Profitant de la grève du 23 mars, les salariés **d'Aromont à Lislet-Montcornet** (groupe Kerry, agroalimentaire) ont fait savoir le mécontentement d'une partie du personnel, en matière de salaires à augmenter, «*mais aussi de santé physique et de pressions psychologiques exercées sur des personnes, du fait des conditions de travail*», ainsi que la délocalisation du secteur Recherche et Développement.

- Depuis sa séparation en juin 2006, d'avec Tarkett SA, **Enia Tecsom** n'a cessé de vivre des heures mouvementées. A peine l'usine de **Glaire** avait-elle lancé sa production (dalles textiles et tapis aiguilletés) que son nouveau propriétaire annonçait un an plus tard, en janvier 2007 la suppression de 96 postes. Cette fois-ci, c'est la survie de l'usine qui est carrément en jeu ! Une entreprise dont les 186 salariés redoutent de connaître le sort de leurs collègues espagnols et allemands, aujourd'hui au chômage après que le groupe Enia eut fermé ses usines. Enia France qui affichait un chiffre d'affaires en 2006 de 72M€ (6 M€ de résultats) en est aujourd'hui à 33 M€ (moins 4 M€ de résultats). Les salariés se sont mis en grève. L'entreprise a été placée en redressement judiciaire.

- Le 7 janvier, l'entreprise **Oxame**, fabricant de baignoire en fonte basée à **Revin**, a été placée en redressement judiciaire. On a appris par la même occasion que les salariés n'étaient pas payés depuis le 5 décembre. L'atelier d'ébarbage, qui compte six salariés, a débrayé en signe de protestation. La fonderie Oxame compte cinquante salariés, elle était née en août 2007 de la reprise de l'activité fonderie de Porcher.

- Des négociations à **La Fonte Ardennaise à Vigne-aux-Bois** qui avancent, alors que la direction ferait pression sur les employés afin de les dissuader de faire un nouveau débrayage comme ce fut le cas le mardi 13 avril. «*Tous les salariés ont été reçus individuellement dans le bureau des chefs cette semaine. Il y a eu des pressions et des menaces. C'est grave*». Ils ont pour l'instant obtenu une augmentation de salaire de 2 %, une augmentation de 10 % du plafond de la gratification annuelle (soit 100 à 130 €). Des négociations sont en cours sur le montant et les critères d'attribution de la prime d'intéressement.

- «*Les services ont débrayé à 90 %. Les débrayages ont affecté les activités de production -tricotage, teinture et confection de **Troyes**, ainsi que la plate-forme logistique SOLODI, aux Ecrevolles. Nos revendications portent sur les salaires, les conditions de travail*». Les salariés de **Devanley** ont obtenu une augmentation de 1,6 % pour tout le monde sur l'année avec effet rétroactif au 1er janvier, ainsi que l'augmentation de la part patronale sur la mutuelle. Elle devait se limiter à 20 %. Elle sera de 22 %.

- Les salariés de **Gravograph** ont débrayé contre le projet de restructuration qui prévoit le transfert sur Lyon d'ici cinq ans de plusieurs services basés à **La Chapelle-Saint-Luc** : le bureau d'études (30 personnes), la Vente France (40), le marketing (10), l'informatique (5), la compta-gestion (6). Au total, environ 90 personnes sur 220 sont ainsi «invitées» à déménager sur Lyon.

- **Cofely**, entreprise installée **aux Noës-près-Troyes**, était connue sous le nom d'Elyo, avant sa fusion avec Cofathec et prendre le nom de Cofely/GDF Suez. Une fusion sans plan social. Entre la structure de la Rivière-de-Corps et celle des Noës, l'entreprise compte moins d'une centaine de salariés dans l'Aube. Un personnel essentiellement destiné à la maintenance et au suivi de la co-génération, des chaufferies et des climatisations des entreprises, des bâtiments communaux et des logements sociaux. Tonte des pelouses, plomberie, et même changement des ampoules, ce qu'ils appellent le multi technique fait aussi partie de leur tâche. Avec la fusion des deux entreprises, les salariés se sont vus proposer une réorganisation des accords sociaux. Outre un aménagement du temps de travail, les salariés réclament la revalorisation des différentes primes qui n'ont pas été revalorisées depuis dix ans, l'arrêt de la dégradation des conditions de travail et leur amélioration, une politique d'égalité homme et femme, l'insertion des handicapés ainsi que la reconnaissance de l'expérience et des diplômes acquis. Plus de 40 % des salariés des 2 sites aubois se sont mis en grève reconductible.

- Les personnels de plusieurs plates-formes logistiques de **Système U** de l'Est de la France (**Romilly**, Saint-Vit ou Mulhouse) se sont mis en grève durant six jours. Les salariés réclamaient des augmentations de salaires qu'ils ont finalement obtenues et ont, plusieurs jours durant, totalement bloqué l'approvisionnement de 200 enseignes de la grande distribution.

- Environ 150 personnes (sur les 185 employés de l'entreprise) de l'entreprise **Hozelock-Tricoflex à Vitry-le-François** ont décidé de se mettre partiellement en grève. Plus précisément, il s'agit d'un débrayage et donc d'un ralentissement de la production. Les salariés continuent à travailler, mais quittent leur poste une heure avant la fin de leur journée. Raison du conflit : l'augmentation des salaires. La direction a d'abord proposé une augmentation établie entre 0,5 et 1 %, puis 1,2 %, puis 2 %. Les salariés demandent une augmentation de 2,5 %.

- Une partie des salariés du site argonnais **d'Alcan-Cebal de Vienne-le-Château** a purement et simplement refusé d'aller prendre son poste. Dans la hotte des revendications, la revalorisation des salaires est un point majeur. «*Nous réclamons une augmentation générale des salaires pour l'année 2010. Par ailleurs, nous désirons une réduction des écarts salariaux entre les différents coefficients au sein même de l'entreprise. Pour l'instant, nous ne sommes pas satisfaits des propositions de la direction du site. Nous avons un client qui vient de nous passer de grosses commandes. C'est bien pour l'entreprise mais les effectifs actuels sont dans la plus totale des incapacités à assurer une charge de travail supplémentaire. De plus, le non-renouvellement des contrats à durée déterminée n'arrange rien à l'affaire. Nous réclamons donc des embauches en CDI pour la création de nouveaux postes afin de pallier la surcharge de travail et à la nouvelle organisation*». Chaque week-end, une centaine de salariés (sur les 655 des 2 sites, Vienne-le-Château et Sainte-Menehould) sont en grève. S'ils ont obtenu 2,2% d'augmentation, la signature de l'accord pose problème : il y a un risque de gel des salaires pendant plusieurs années.

- La négociation annuelle obligatoire qui vient de se tenir chez **Bosal Le Rapide**, fabricant d'attelages à **Beine-Nauroy** a tourné court, la direction du groupe ayant accordé une fin de non-recevoir à la demande d'augmentation de l'ordre de 3 % (en revoyant notamment les primes et le travail par équipe). Ce sera 0 % maintiennent les dirigeants du groupe qui ne veulent pas accorder un centime d'euro d'augmentation aux unités qui perdent de l'argent. Face à une telle attitude, plusieurs débrayages ont eu lieu.
- 60% du personnel de production de **Résinoplast à Reims** est en grève. Des négociations salariales sont en cours avec la direction. Celle-ci propose 1% d'augmentation alors que de leur côté, les salariés réclament une prime de 50€ par salarié. Soit l'équivalent d'une augmentation de 2,5%. L'entreprise qui compte 120 salariés fabrique du PVC déstiné principalement à l'industrie automobile.
- Afin de marquer leur désaccord avec les propositions salariales faites par leur direction, des personnels de la production, de la distribution et du négoce **d'ArcelorMittal steel service France** ont observé un mouvement de grève par équipe et un rassemblement a été organisé devant le siège d'ArcelorMittal à **Reims**. «*Nous réclamons une augmentation générale des salaires de 5 % et une prime de 300 € car en 2009, bien que l'année précédente ait été une année exceptionnelle pour le groupe qui fait des millions d'euros de bénéfices, nous n'avions rien eu au prétexte qu'il y avait la crise*». Si les accords sont signés, les salariés auront une prime de 200 € brute et 0,8 % d'augmentation individuelle fin mars plus 0,5 % en décembre si les objectifs sont atteints fin décembre et 0,5 % fin mars pour la compétence. S'ils ne sont pas signés ils obtiendront en tout et pour tout 200 € de prime et 1 % d'augmentation fin mars. «*On nous parle ici de dialogue social alors qu'il y a des salariés qui n'ont même pas 1 200 € nets par mois dans le plus grand groupe mondial*». Après 5 jours de grève, les ouvriers comme les employés ont obtenu une réévaluation générale de leur salaire de 1,5 % avec un minimum de 25 euros par mois. Les ouvriers ont aussi décroché une augmentation individuelle de 0,5 %, ce qui signifie que cette augmentation se fera au mérite. La prime d'éloignement, qui n'avait pas bougé depuis plusieurs années, a également été revalorisée de 4 %. Le travail a repris.

- Les 195 salariés du site **d'ArcelorMittal** de **Vitry-le-François**, qui étirent à froid des tubes pour réaliser des amortisseurs, des cages à bille, des colonnes de direction, des pièces de liaison au sol ou environnement moteur, ont débrayé début avril. Au bout de plusieurs heures d'âpres négociations, la direction d'ArcelorMittal, qui ne souhaite pas s'exprimer pour l'instant, a lâché une augmentation d'1,7 %, dont 0,9 % en augmentation générale et 0,8 % en augmentation individuelle pour les ouvriers. À cela s'ajoute une prime de 100 euros. «*Les salariés ne sont pas satisfaits du tout ! Ils veulent au moins 2 % d'augmentation générale. 2 %, ce n'est pas énorme ! La moitié du personnel ne gagne même pas 1500 euros brut par mois. Et certains ouvriers ont entre 10 et 20 euros à peine au-dessus du SMIC. Les salariés n'ont pas à payer les pots cassés*».
- A **Saint-Martin-sur-le-Pré**, devant les grilles de la **Scapest** (centrale d'achat alimentaire de Leclerc pour le Grand-Est), les préparateurs de l'entrepôt des surgelés ont débrayé afin de faire le point et dénoncer le fait que leur direction leur imposerait un nouveau rythme. «2 h 10 et vingt minutes de pause, mais vu la pénibilité de notre travail, c'est impossible, nous ne pourrons jamais tenir. Toute l'année, nous bossons à -25 ° C, un travail qui n'est pas facile. Aussi, chaque heure et demie, nous voulons garder notre quart d'heure de décompression».
- Les salariés de **Valéo à Reims** (usine spécialisée dans la fabrication de radiateurs) ont effectué un débrayage de deux heures par équipe, suivi à 60 %. Ce mouvement, qui survient pendant les négociations annuelles des salaires, traduit la colère des salariés ne sont pas d'accord avec la direction qui proposait 1 % d'augmentation générale des salaires et 0,5 % en individuel. «Nous réclamons de notre côté 3,5 % minimum, avec un minimum de 50 € pour tous les salariés». Mi-mars, ils se sont mis à nouveau en grève avec piquet de grève pour les mêmes raisons. Après avoir obtenu une augmentation de1,6 % avec un minimum de 22 euros et que la grille d'ancienneté soit revalorisée de 2 %, le travail a repris.
- Fort de 250 salariés, le centre d'appels **Téléperformance** (ex Technicity) basé à Reims risque de connaître quelques ratés. Les salariés sont invités à débrayer pour que «*leurs droits et avantages ne soient pas remis en cause*» et «*pour une unification par le haut des accords collectifs à l'ensemble du personnel du groupe qui compte, en France, 25 sites et 7.400 salariés*». Les salariés réclament un 13e mois, un temps de travail hebdomadaire fixe, des horaires, des plannings qui préservent la santé des salariés et prennent en compte leur vie personnelle, des temps de pause payés comme temps de travail effectif, la mise en place, pour tous, de la subrogation en cas d'arrêt maladie. Ils demandent aussi aucune carence en cas d'arrêt maladie, des augmentations de salaires conséquentes, des tickets restaurant à 8 euros pour tous, sans conditions, la reconnaissance de leur travail et de leurs compétences, l'amélioration de leurs conditions de travail, le maintien et l'extension par le haut des acquis et des usages à tous les centres des ex-filiales.
- Depuis le 22 février, ils sont un minimum de quarante personnes en grève chaque jour au **centre hospitalier de Châlons-en-Champagne**. La direction de l'hôpital souhaite que les infirmières et les aides-soignantes travaillent non plus 7 h 40 par jour mais 7 h 15 contre une diminution des RTT. La diminution des RTT, qui passeraient de 19 à 8, s'accompagne de la disparition de vingt postes. Certains services seront plus pénalisés que d'autres. La médecine gériatrie par exemple, mais aussi la rééducation fonctionnelle et les consultations externes en pneumologie.

- Les salariés de **MHCS** (**Moët Hennessy Champagne Services**, voir par ailleurs) se sont mis en grève. A l'ordre de leurs revendications, le réajustement de la participation - un certain nombre de primes ont été supprimées depuis 2-3 ans -, 2 % d'augmentation générale de salaire dans le cadre des négociations annuelles obligatoires et l'amélioration du départ à temps partiel des seniors. «*Une nouvelle structure juridique s'est construite mais il existe des différences entre les maisons. Nous souhaitons une uniformisation par le haut*». Après 8 jours de grève, les salariés d'Epernay votaient la reprise du travail. Après une quinzaine jours de grève qui a touché tous les secteurs (vignobles, tirage, cuverie, dégorgement et habillage) chez Veuve-Cliquot (520 salariés), un protocole d'accord a été trouvé. Patronat et syndicats se sont mis d'accord pour un rééquilibrage progressif des salaires entre les différentes maisons du groupe d'ici 2013. Un autre conflit a eu lieu chez **GH Martel et Cie**. Les augmentations de salaire sont toujours au cœur du problème : la direction ne propose que 0,6 % d'augmentation au lieu des 3 % demandés. La direction a fait constater par huissier que les grévistes ont empêché le chargement de palettes en vue du tirage qui doit être fait à Blesmes (02). Les grévistes avaient le soutien de l'intersyndicale CGT du champagne. Les représentants vignes et caves des maisons Moët & Chandon, Mercier, Veuve-Clicquot, Marne et Champagne, Bollinger, Laurent-Perrier, De Castellane, Roederer, Lanson, Cogevi Jacquart et Jeanmaire étaient à leurs côtés pour une démonstration d'unité au 12ème jour de grève. Dans le cadre de la convention tripartite, alors que les partenaires sociaux réclamaient une augmentation de 2 % des salaires, les employés n'ont obtenu qu'une réévaluation annuelle globale de 1,2 %. Les salariés ont obtenu la création d'un troisième étage de retraite, un système qui s'ajoute au système général et aux caisses complémentaires, ainsi que l'augmentation de la prime, lors du départ à la retraite. À partir de 2012, elle passera de 4 à 5 mois de salaires, pour les ouvriers, alors qu'elle s'élève à 12 mois pour les cadres et 6 mois pour les agents de maîtrise.

- Au cours des trois assemblées générales réunies par l'intersyndicale CGT-FO au 95e jour de conflit, lors de deux d'entre elles, celles réunies à Châlons et Epernay, les pompiers se sont prononcés en faveur de la suspension du mouvement si les sanctions qui frappent quatorze agents sont levées par Charles de Courson, le président du conseil d'administration du **Sdis** (Service départemental d'incendie et de secours). A l'inverse, à Reims, 60 % des présents à cette AG ont, pour leur part, émis la volonté de poursuivre les négociations avec la direction, estimant pas assez satisfaisantes les onze embauches de pompiers professionnels (en dehors des officiers) proposées par la direction. Cette offre est estimée encore trop éloignée des trente-huit demandes formulées voilà une semaine par les représentants de l'intersyndicale alors que la revendication initiale portait sur quatre-vingts postes. Rappelons que des procédures de sanctions sont en cours contre onze pompiers de Châlons, pour avoir bloqué l'accès de leur centre de secours à l'encontre de l'encadrement le 15 mars dernier, mais aussi contre l'agent qui avait utilisé une nacelle afin d'accrocher un drapeau à la mairie de Châlons, et à l'encontre de deux pompiers de Reims, ayant tenu des propos insultants à l'égard d'un supérieur pour l'un, ayant dessiné la silhouette du chef de centre et une cible pour l'autre. En fait, c'est une suspension de la grève, tout en maintenant la pression pour «*pister les postes supplémentaires et vérifier la bonne application des annonces de la direction. Car à l'automne, la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) doit nous permettre de discuter à nouveau des effectifs nécessaires et du budget supplémentaire que cela suppose*».

- Une cinquantaine de manifestants ont profité de la journée nationale d'action interprofessionnelle et unitaire pour dénoncer «les atteintes au droit syndical» dans deux sociétés, **France Route et Mam Industrie, à Blacy,** où plusieurs plaintes pour harcèlement ont été déposées. Un représentant de la section syndicale CGT a saisi le conseil de prud'hommes de Châlons-en-Champagne. Une audience est prévue le 22 avril prochain. «*Syndicats fossoyeurs d'entreprises*», «*Halte au harcèlement des syndicats*» ou encore «*Laissez-nous travailler avec nos patrons*» : ces banderoles ont été déployées sur les grilles de ces deux entreprises blacyates pour accueillir les manifestants. Des échanges musclés ont éclaté entre une poignée de syndicalistes et Mme Mamery. Des échanges qui ont pris fin avec l'intervention de M. Mamery qui a lancé : «*Cassez-vous, sales cons !*»

- Après l'annonce de la suppression de postes chez **Salzgitter Mannesmann** (filiale du groupe sidérurgique allemand Salzgitter AG, qui fabrique des tubes de précision pour l'automobile, l'industrie mécanique et l'énergie) **à Vitry-le-François**, 450 salariés sur les 630 employés du site se sont mis en grève illimitée. Source du conflit : les augmentations de salaire. La direction proposait 0 %, puis 0,8 % d'augmentation, alors que les salariés en réclamaient entre 2,5 à 3 %. Des ouvriers dénoncent également «le manque de reconnaissance», ainsi qu'une «mauvaise gestion» de l'usine vitryate. Les ouvriers vitryats ont décidé de bloquer entièrement la production de leur usine et les expéditions. Après une semaine de grève, la direction a accordé une augmentation générale de 2 % à l'ensemble des 631 salariés.

- La négociation annuelle obligatoire (NAO) visant à la revalorisation des salaires a surtout provoqué la colère des salariés chez **Smurfit Kappa**. Alors que s'ouvrait la troisième réunion de négociations, un mouvement de grève a été déclenché dans les différents sites du groupe spécialisé dans les emballages en papier. Une action fortement suivie au niveau de la production sur les sites de **Tours-sur-Marne** (121 salariés) et d'**Epernay** (350 salariés) notamment. Les syndicats ont pourtant déjà revu leurs ambitions à la baisse puisqu'ils demandaient une augmentation de 4 % pour l'année 2010 au début des négociations. «*Nous avons déjà fait des efforts, mais on ne signera rien en dessous de 2,5 %*»

Suites conflits ou licenciements

- Les salariés de **Leclerc à Hirson** se mettaient en grève le 23 octobre 2009 contre le climat malsain et tendu qui régnait depuis quelque temps dans le magasin, le manque de reconnaissance, un licenciement abusif, un rattrapage des temps de pause sur cinq ans, une revalorisation des salaires et l'embauche de personnes sous contrat de remplacement. Un accord a été signé le 19 mars dernier. Les salariés ont obtenu le passage des salariés embauchés à 25 heures, à 27 h 50, au 1er avril, et à 30 heures, à compter du 30 septembre. Une prime d'ancienneté sera également versée aux salariés, au prorata des années d'ancienneté dans l'entreprise, allant de 2 % de 0 à 5 ans, et jusqu'à 8 % pour les 20 ans et plus. En attendant les prochaines négociations salariales, la direction du magasin a également consenti à instaurer une prime de bilan, qui équivaut à un mois de salaire en 2011.

- La situation financière des 17 anciens salariés de l'entreprise MIG (**Métal Industriel de Givet**), mise en liquidation le 19 novembre 2009, est très préoccupante. «*Depuis la liquidation judiciaire, les indemnités de licenciement ainsi que les salaires du mois de décembre et la prime de Noël n'ont pas été réglés. Pire, depuis le 30 novembre dernier, les salariés n'ont reçu que 300 euros « d'acompte » pour fêter Noël ! Cette situation ne peut plus durer, les ex-salariés et leurs familles ont besoin de manger. De plus, ils sont à ce jour sans aucune couverture sociale, puisqu'ils ne sont toujours pas reconnus par Pôle Emploi*».

- Les ex-salariés (48 au moment de la liquidation en juin 2008) **d'Ardennes Forge de Nouzonville** (la société qui avait pris un temps la succession de Thomé-Génot et réalisait des pôles d'alternateurs) ont appris que l'audience prud'homale consacrée aux plaidoiries, un temps fixée le 26 janvier, avait finalement été programmée le 26 février. Lors de la séance du 26 février, l'avocat a déclaré : «*On était dans une configuration mêlant plusieurs contrats de travail : CDI, CDD et intérim. Il y avait en l'espèce un travail dissimulé. C'est scandaleux, honteux et inqualifiable. Ça justifie, en tout cas, que certains responsables de cette méthode fallacieuse aient été mis en examen. Car il s'agit d'une escroquerie envers les organismes sociaux et les contribuables et d'une fraude à la formation. Reprendre une entreprise dans ces conditions bidon avec l'aide des institutionnels et d'Oseo, c'est du jamais vu ! L'employeur n'a pas déboursé un centime et s'est servi des salariés payés sur le compte du CTP à 80 % de leur ancien salaire. Quant aux contribuables, ils ont été sollicités à hauteur de deux millions d'euros. Il y a eu beaucoup de cynisme dans tout cela. Avec, pour finir, la cerise sur le gâteau : un projet de délocalisation en Chine…*». Le défenseur des salariés est ensuite revenu sur la procédure de licenciement en estimant que l'obligation individuelle de reclassement des salariés n'avait pas été respectée et a estimé l'indemnisation globale du préjudice à un million d'euros. L'affaire a été mise en délibéré au 9 avril. Une autre procédure est en cours dans ce dossier, mais cette fois sur le plan pénal. D'anciens hauts responsables politiques et administratifs ont été entendus par le magistrat en charge du volet pénal. Catherine Delmas -Comolli (ex-préfet des Ardennes), son secrétaire général Jean-Luc Blondel, l'ancien député UDF Philippe Matot, l'ex-directeur départemental du travail Jean-Marie Gonot, la vice-présidente du Conseil régional Michèle Leflon en charge de la formation (PCF) ont été entendus comme témoins dans le cadre de l'instruction ouverte pour «*détournements de fonds destinés à la formation professionnelle*».

- David Bousquet, c'est cet ancien métallo de **Thomé-Génot à Nouznville** qui avait été condamné à une peine de prison avec sursis en 2007 pour avoir provoqué des dégradations à l'entrée de la préfecture des Ardennes lors d'une manifestation à l'automne précédent. A l'occasion d'une des actions des licenciés victimes des patrons américains condamnés eux aussi, depuis, mais à de la prison ferme. Sauf que ce jugement-là fut prononcé en leur absence et que la procédure d'extradition n'en est qu'à ses prémices. Et en 2007, surtout, faute de partie civile, David Bousquet avait pu croire l'affaire réglée, le tribunal correctionnel n'ayant pas assorti la peine de dommages et intérêts. C'était oublier la procédure civile. L'assureur de la préfecture (Groupama, qui a réglé les frais de nettoyage et de réparation, notamment du système de vidéosurveillance) et la préfecture elle-même (au titre de la franchise dont elle dut s'acquitter) ont poursuivi l'action devant le tribunal de grande instance pour se faire rembourser. Et comme la partie adverse était toute désignée (David Bousquet ayant été condamné au pénal), trois ans plus tard, l'ancien métallo a donc reçu copie d'un jugement lui demandant de régler une facture de 22 000 euros. Juste avant les élections régionales. Une somme qui correspond à peu près à l'équivalent de la prime extralégale qu'il a perçue alors, suite aux manifestations. Toujours chômeur, il sera en fin de droits au mois d'août. «*Après Thomé-Génot, j'ai travaillé quelque temps chez Raguet qui a eu les difficultés que vous savez. Depuis janvier 2009, je n'ai pu avoir que quelques courtes missions d'intérim*». Une première manifestation de solidarité a eu lieu la veille du second tour des élections. «*Tout peut être envisagé. Boycotter Groupama, retourner manifester devant la préfecture où les hauts fonctionnaires en charge du dossier auraient pu mesurer l'impact du dossier, alerter le ministère de l'Intérieur d'ordinaire moins répressif vis-à-vis de certaines catégories, comme les agriculteurs… Mais le moment venu, s'il le faut, rassure-toi, David, on saura aussi se cotiser…*». L'avocat des ex Thomé-Génot fait appel de cette décision.

- Après 4 ans de procédures, 47 licenciés d'**Olympia de Romilly-sur-Seine** viennent de recevoir leur indemnisation (2 millions d'euros au total). Mais tout n'est pas fini. Olympia ne pouvant pas payer, c'est donc le fonds de garantie des salaires qui a payé les indemnités. Le pourvoi en cassation est en attente d'examen. Il y a aussi la question des intérêts sur les sommes qui viennent d'être versées et celle du remboursement des frais de procédure qui incombent à Olympia, soit 900 € par salarié. Un tiers des licenciés n'a pas retrouvé de travail, un tiers a retrouvé un emploi. Certain-e-s sont en grande difficulté.

MINORITY REPORT [1]... EN LIVE !

L'information a rapidement circulé sur la toile et sur les portables des militants, «*Urgent manif anti carcérale à la Santé, les flics embarquent TOUT le monde*». Samedi 29 mars c'est plus de 100 personnes qui furent ainsi arrêtées, l'occasion pour elles (et pour nous également) de découvrir la mise en application d'une nouvelle loi, promulgué le 2 mars 2010, dite loi «sur les bandes».

Qu'est-ce que la loi du 2 mars 2010 ?
Bien que la méthode Sarkozy/ Hortefeux d'agitation permanente (un fait divers/une création législative), ait fait ses preuves, cette nouvelle loi a été votée le 30 juin 2009 dans une relative discrétion. Il faut dire que si elle n'a pas marqué les esprits c'est que dans le même temps l'actualité était concentrée sur un autre événement : le crash de l'airbus de la compagnie Yemenia dans l'archipel des Comores.
C'est pourtant à l'occasion d'un nouvel événement médiatique, un énième incident dans un bahut, que la loi ressort du chapeau et accompagne le projet de «sanctuarisation des établissements scolaires» selon la formule consacrée.
Cette loi s'inclue dans l'annonce d'un «plan» contre la délinquance des «bandes» qui se décline en 4 volets :

- La création de groupes "dérives urbaines", chargés de la recherche du renseignement et de groupes d'investigation judiciaire, chargés de l'interpellation, dans les 34 départements les plus touchés par les violences urbaines et l'extension de ces deux outils à 702 quartiers sensibles ;
- La création d'une base de données "prévention sécurité publique" relative au suivi nominatif des bandes et à l'identification des auteurs de violences urbaines, effective depuis le 16 octobre 2009 ;
- L'instauration d'une police d'agglomération
- La mise en place de la vidéosurveillance et son développement progressif sur l'ensemble du territoire, dans les deux années à venir.

La loi vient préciser ce plan en énonçant :

- la punition d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende pour un délit d'appartenance à une bande violente,
- L'instauration de circonstances aggravantes pour les personnes dissimulant volontairement leur visage et pour port d'arme ;
- Le renforcement de la protection des établissements scolaires et de leurs personnels, avec la création d'un délit d'intrusion injustifiée dans un établissement scolaire.
- Le port d'une arme dans un établissement est désormais passible de trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende et les violences volontaires à l'encontre des membres du corps enseignant feront l'objet d'une aggravation des sanctions.
- Le renforcement de la lutte contre le hooliganisme.

Le premier article introduit dans le droit le délit de tentative de violence en réunion. Cette affirmation n'est d'ailleurs pas exacte puisque l'infraction sera constituée même si lesdites violences n'ont pas eu lieu en raison de circonstances dépendante de la volonté de l'auteur (seule la «préparation» compte...).
D'une manière plus précise, donc, il est créé dans le Code pénal un nouvel article 222-14-2 : «*le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euro d'amende*» [2]
La rédaction reprend partiellement les termes de l'article 450-1 du Code pénal relatif à l'association de malfaiteurs, qui dispose que "*constitue une association de malfaiteurs tout groupement formé ou entente établie, en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un ou plusieurs crimes ou d'un ou plusieurs délits punis d'au moins 5 ans d'emprisonnement*", étant rappelé que les crimes ou délits préparés sont punis de 10 ans d'emprisonnement, la participation est punie de 10 ans d'emprisonnement et si les crimes ou délits préparés sont punis de 5 ans d'emprisonnement, la participation à une telle association est punie de 5 ans d'emprisonnement.
En terme de droit on dit que l'infraction est générale puisqu'elle tend à réprimer le seul fait de participer à un groupement informel, quand bien même la personne poursuivie n'aurait elle même préparé ou commis aucune violence volontaire contre les personnes ou destructions ou dégradations de biens.
Pour être clair il suffira d'être dans un espace à plusieurs pour être concernés par cette disposition mais et c'est là la subtilité l'accusation n'aura besoin que de démontrer l'intention délictueuse. Mais comment déterminer cette intention ? La loi ne l'indique pas forcement, mais tout laisse à penser que ce paramètre sera laissé à l'appréciation des flics selon des critères tout a fait subjectifs, faciès et looks des participants, teneurs des slogans profères etc. On comprend ainsi mieux les projets de ceux qui nous gouvernent : tout rassemblement qui sortirait des cadres étroits de la contestation autorisé tomberait sous le coup de ces arguments.
C'est ce que confirme, en tout cas les témoignages des camarades interpellés ce 29 mars, interrogeant les pandores sur la raison de leurs interpellations ceux ci ont rétorqués que le jet de fusée de détresse et que les slogans et la musique diffusée pouvaient être perçus comme potentiellement violent ! Dans la réalité l'opération était prévue de longue date vu le déploiement imposant de forces de l'ordre (avec un rapport de trois flics par manifestants) manière à la fois de tester l'opinion, d'intimider les militants, et de mettre à jour les fiches.

Les réactions ont d'ailleurs été assez rapides dans la sphère radicale et les débats sur la pertinence des apparitions publiques commencent à poindre. En effet il faut rappeler que cette manifestation, outre le fait qu'elle n'était pas offensive, avait été déclaré et autoriser par la police, de plus tout les interpellés ont été relâché et aucun n'est pour le moment sous le coup d'une quelconque procédure.

Qu'est ce qu'on peut faire alors ?

Déjà il faut assurer la publicité de ces lois et directives [3]. Dans la guerre sociale en cours, l'Etat n'accorde aucune trêve et il faut tout le temps connaître les armes des ses adversaires ; il faut bien intégrer que pour tout ceux qui décide de lutter contre le meilleur des mondes la répression est inhérente au combat, et que donc il faut s'y préparer. Tout Etat est par nature policier, la Justice est tout sauf impartiale et le pays des droits de l'homme est un conte pour enfants

Il faut donc comprendre pour combattre, connaître ses droits et s'informer pour pouvoir réagir en cas d'attaque. Ici ou là des guides sur la de garde a vue existent et circulent, les lire ne coûte pas grand chose et peut servir. Mais malheureusement ce n'est pas suffisant et sans une critique politique de la répression celle ci restera cantonnée a des jérémiades citoyennistes.

Paradoxalement si nous arrivons a inclure notre analyse de la répression (et de la solidarité qui en découle) dans un moment politique, non détaché du reste de notre pratique quotidienne, alors celle ci pourrait être une arme qui se retourne contre son créateur. Les temps sont certes durs mais l'époque est passionnante !

[1] Inspiré d'une nouvelle (bien !) de Phillip K. Dick, Le Rapport Minoritaire, Minority Report est un film de Steven Spielberg (pas bien !) avec Tom Cruise (pas bien du tout !) réalisé en 2002, il décrit une société future où les autorités ont réussi à éliminer la criminalité en arrêtant les individus AVANT qu'ils ne commettent leurs délits.

[2] De manière plus accessoire mais tout aussi terrifiante une seconde disposition permet aux propriétaires, exploitants d'immeubles collectifs d'habitation de constituer une personne morale dont les agents pourront être nominativement autorisés par l'autorité préfectorale à porter une arme de sixième catégorie (vive les milices privées) et la seconde partie de la loi concernant «la protection des élèves et des personnes travaillant dans les établissements d'enseignement scolaire», laissent à penser que bien utilisée cette loi pourrait empêcher le développement de tout mouvement lycéens

[3] On réécoutera avec profit les émissions de l'Egrégore à ce sujet et notamment celle du 4 avril 2010 pour cela RDV sur oclibertaire.free.fr.

Rencontres libertaires d'Eychenat

24 juillet au 5 août

Pour plus de renseignements, et s'inscrire à l'avance, s'adresser à :
- Organisation Communiste Libertaire, c/o Egregore B.P. 1213 51058 Reims Cedex
lechatnoir@club-internet.fr tél :03 26 82 36 16
- Offensive Libertaire et Sociale c/o Mille Bâbords 61 rue Consolat, 13001 Marseille ols@no-log.org tél : 06 70 61 94 34

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://oclibertaire.free.fr

Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- ★ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- ★ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- ★ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- ★ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- ★ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- ★ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participa- tion.

Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis, de 14 h à 18 h, au 51 rue Landouzy, Reims
☎ : 03 26 40 27 08
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr